



Services à l'intention
des familles vivant une
séparation ou un divorce

Centre d'accès à la justice

Des solutions près de chez vous

Abbotsford • Nanaimo • Surrey
Vancouver • Victoria



Ministère du
Procureur général

PARTENAIRES PARTICIPANTS

Les centres d'accès à la justice sont financés par le ministère du Procureur général. La prestation des services sur place est assurée par le ministère et ses organismes partenaires.

Les organismes partenaires changent selon le centre. Parmi eux figurent notamment :

- » Legal Aid BC
- » BC Family Maintenance Agency (BCFMA)
- » Access Pro Bono Society of British Columbia



Si vous avez un problème de justice familiale, venez nous voir au centre d'accès à la justice le plus proche :

- » Abbotsford
- » Nanaimo
- » Surrey
- » Vancouver
- » Victoria

Nous proposons des renseignements et des services dans le domaine du droit de la famille, afin de vous aider à trouver une solution rapide et peu coûteuse aux litiges.

Les centres d'accès à la justice regroupent divers services juridiques sous un même toit. Nous évaluerons votre situation et vous aiderons à cerner vos besoins. Grâce à notre réseau de soutien, nous vous orienterons vers l'aide appropriée, que ce soit au centre même ou au sein de la communauté.

L'expertise disponible sur place couvre notamment :

- » L'information juridique
- » La pension alimentaire pour enfants
- » La consultation en justice familiale

Nous pouvons vous accompagner dans vos démarches en justice familiale :

- » Séparation et divorce
- » Résolution des conflits familiaux, avec ou sans recours aux tribunaux
- » Renseignements sur les ententes familiales ou les ordonnances judiciaires
- » Informations et soutien concernant la pension alimentaire pour enfant ou pour ex-partenaire
- » Ordonnances de protection en cas de violence familiale
- » Soutien affectif
- » Orientation vers des ressources de proximité
- » Parentalité après la séparation
- » Évaluations et rapports ordonnés par le tribunal en vertu de l'article 211

Nous offrons aussi des renseignements et des services de résolution des conflits (y compris la médiation) sur des questions comme les suivantes :

- » Tutelle
- » Responsabilités parentales
- » Temps parental
- » Contacts avec l'enfant
- » Pensions alimentaires (pour enfant ou pour ex-partenaire)
- » Partage de la propriété concernant les animaux de compagnie

Chaque centre d'accès à la justice propose une gamme complète de services en droit de la famille. Chacun dispose aussi d'une salle de ressources en libre-service encadré, qui donne accès à :

- » Une équipe pour vous fournir des renseignements juridiques et vous aider à remplir les documents judiciaires
- » Des ouvrages de référence sur le droit de la famille
- » Des imprimantes et des photocopieuses

Nos salles de ressources en libre-service sont aussi dotées d'ordinateurs que vous pouvez utiliser pour :

- » Effectuer des recherches
- » Accéder aux formulaires judiciaires
- » Suivre le cours « Être parent après une séparation »



Recours au tribunal

Les centres d'accès à la justice accompagnent les familles même si elles n'ont pas l'intention de s'adresser aux tribunaux. Cependant, nous pouvons aussi vous soutenir dans vos démarches auprès de la Cour provinciale.

Certains points de service de la Cour provinciale ont des exigences particulières pour les familles souhaitant porter leur litige devant le tribunal. La Division des services en justice familiale offre justement des services permettant de répondre à ces critères.

Les centres d'accès à la justice de Nanaimo, de Surrey, de Vancouver et de Victoria fournissent les services requis par les greffes de la Cour provinciale de ces régions.

Pour plus d'informations, consulter :

<https://provinciacourt.bc.ca/navigating-court-case/family>

Les centres d'accès à la justice ne peuvent pas vous aider pour :

- » Les affaires criminelles
- » Les formulaires et les dépôts à la Cour des petites créances
- » Certaines autres questions juridiques spécialisées

Services offerts dans les centres d'accès à la justice :

- » Informations et ressources en libre-service
- » Évaluation des besoins
- » Services de règlement des conflits et de médiation
- » Avis juridiques (fournis par nos partenaires, sur place ou à l'extérieur)
- » Orientation vers des ressources de proximité

Si vous avez besoin de conseils ou d'une consultation juridique, nous vous informerons des ressources disponibles. Notre équipe peut également vous aider à vous préparer pour une audience devant le tribunal.

Nos centres sont accessibles en fauteuil roulant. Dans certaines situations, un service d'interprétation peut être offert. Veuillez noter que certains des services vers lesquels nous vous dirigeons appliquent des critères d'admissibilité financière.

ENEZ NOUS VOIR AU CENTRE D'ACCÈS À LA JUSTICE LE PLUS PROCHE OU APPELEZ POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS

Centre d'accès à la justice d'Abbotsford

32375 Veterans Way, bureau 2100
Palais de justice d'Abbotsford
Abbotsford (Colombie-Britannique)
604 851-7055
1 888 260-3344 (sans frais)

Centre d'accès à la justice de Nanaimo

65, rue Front, bureau 302
Nanaimo (Colombie-Britannique)
250 741-5447
1 800 578-8511 (sans frais)

Centre d'accès à la justice de Surrey

14340 57th Avenue, 3^e étage
Palais de justice provincial de Surrey
Surrey (Colombie-Britannique)
604 501-3100
604 501-8282 (processus de règlement rapide)
1 844 747-3963 (sans frais)

Centre d'accès à la justice de Vancouver

800, rue Hornby, bureau 290
Palais de justice de Vancouver
Robson Square
Vancouver (Colombie-Britannique)
604 660-2084 (dans le Lower Mainland)
1 844 747-3963 (sans frais)

Centre d'accès à la justice de Victoria

850, avenue Burdett, bureau 225
Palais de justice de Victoria
Victoria (Colombie-Britannique)
250 356-7012
1 844 747-3963 (sans frais)

Pour les heures d'ouverture, appeler le centre ou
consulter le site :

www.gov.bc.ca/JusticeAccessCentres



Les services sont offerts
en personne, ainsi
que – au besoin – par
visioconférence ou par téléphone.